

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE AU LIEU-DIT «BARNERIAS»

Par arrêté municipal n° 2017- 136 en date du 02 octobre 2017, le Maire de la commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de voie communale au lieu-dit «Barnérias» pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune en vue de son aliénation.

L'enquête se déroulera à la mairie, pendant 15 jours, du 23 octobre 2017 au 06 novembre 2017 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture :

Lundi – mercredi – jeudi et vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 30

Mardi de 8 heures 30 à 12 heures

Chacun pourra consulter le dossier et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

13 Rue de l'Hôtel de Ville – 63550 SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

Le dossier est consultable sur le Site internet : www.saintremysurdurolle.fr

Et les observations peuvent également être formulées, à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur par mail : mairie-saint-remy-sur-durolle@wanadoo.fr

Monsieur Claude DEVES, professeur émérite de droit public a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et recevra en mairie :

Le lundi 23 octobre 2017 de 14 heures à 17 heures

Le lundi 06 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Philippe OSSEDAT

Maire de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE



ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC - Lieu-dit «BARNERIAS »

NOTICE EXPLICATIVE

PREAMBULE :

SAINT-REMY-SUR-DUROLLE est une commune du Puy-de-Dôme, en Auvergne. Elle se situe à 7 km de Thiers et 40 km de Clermont-Ferrand.

D'une superficie de 1817 hectares, elle compte 1794 habitants au 1^{er} janvier 2017
Elle appartient à la Communauté de Communes THIERS – DORE -MONTAGNE et fait également partie du **Parc Naturel Régional du Livradois Forez**



1. Contexte législatif de la procédure

La gestion de la voirie communale, et donc les procédures de déclassement des voies communales, relèvent de la compétence du conseil municipal. Toute décision de classement ou déclassement de voirie communale doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal, prise ou non selon les cas de figure, après une d'enquête publique.

L'article L 141-3 du code de la voirie routière prévoit désormais que la procédure de classement ou déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le classement ou le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. La vente d'une voie communale ou d'une partie de voie relève bien de ce dernier cas de figure et le lancement d'une enquête publique s'impose.

Si la procédure de déclassement est soumise à enquête publique, la décision est prise par délibération du conseil municipal après enquête publique préalable sous peine de nullité de la procédure.

Les modalités de cette enquête sont fixées par les articles R 141-4 à R 141-10 du Code de la voirie routière.

Le dossier d'enquête comprend :

- la délibération de mise à l'enquête
- une notice explicative
- Affiche
- Avis presse

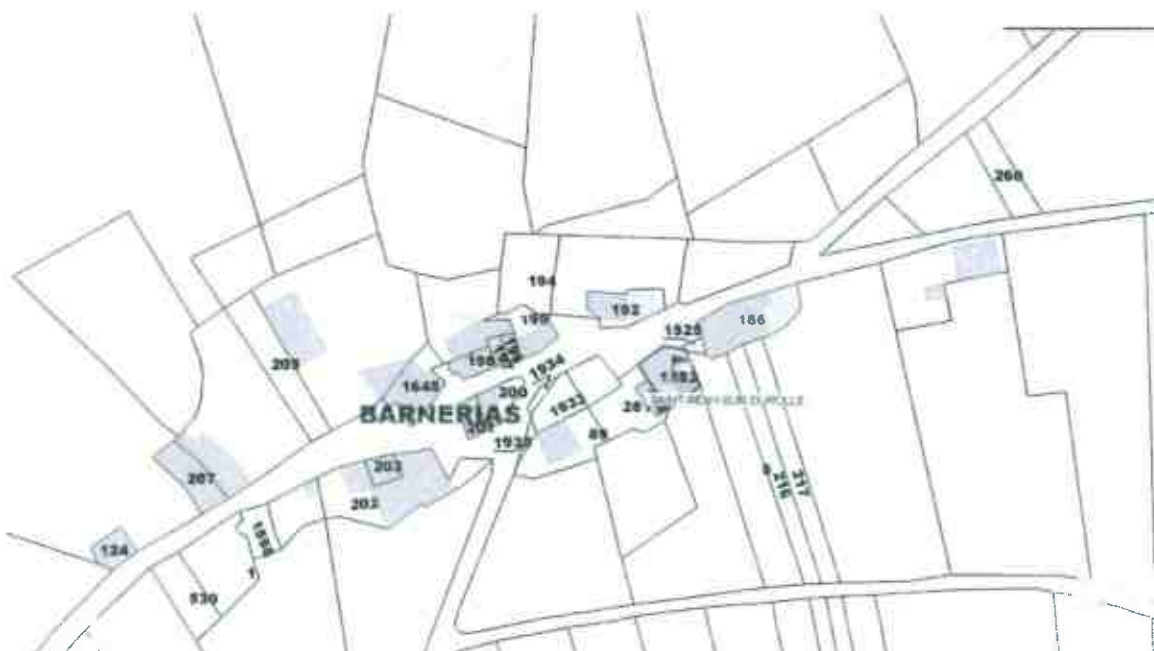
2. Localisation du projet

Le projet de déclassement porte sur une partie du domaine public sis au village de «Barnérias» situé à l'ouest de la commune.

Photo village de Barnérias



Plan cadastral village de Barnérias



3. Présentation et justification du projet

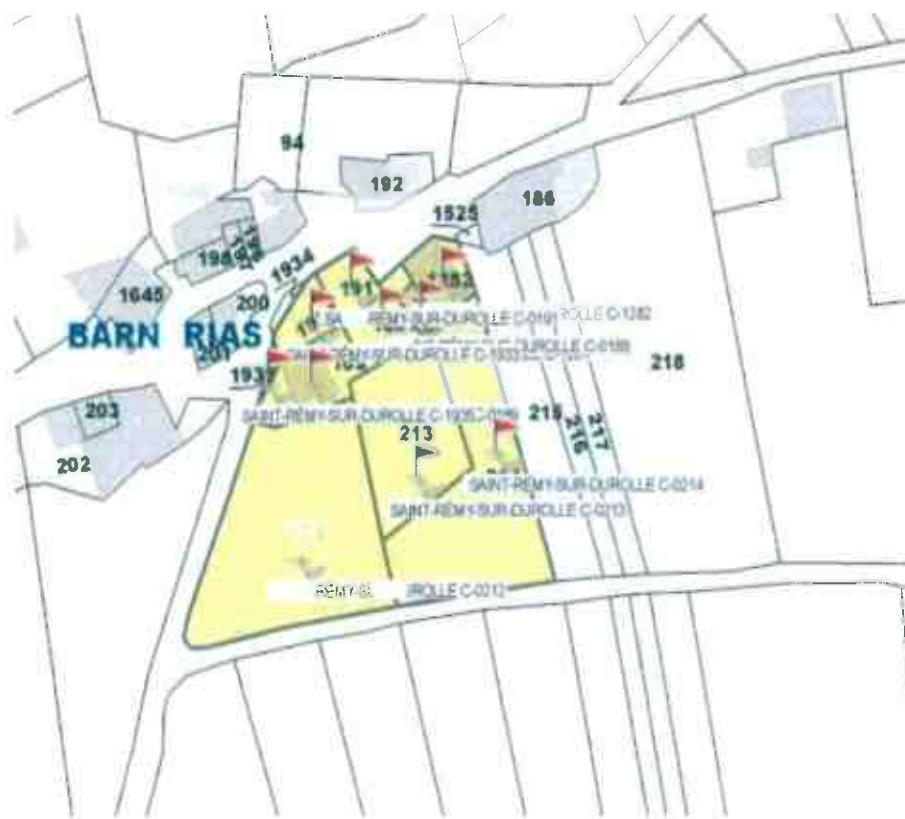
Par délibération n° 2016-10-24 du 28 octobre 2016, le Conseil Municipal de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE a décidé de mettre à l'enquête publique le déclassement d'une partie de voie publique (cf. plan ci-dessous – zone délimitée de couleur verte) sise au village de «Barnérias » qui sert de dépendance à la propriété BATTUT-COMBRONDE composée des parcelles cadastrées section C n° 1282 – 1281 – 188 – 191 – 1933 – 189 – 1935 - 214 – 213 et 212 . Ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct public dans la mesure où il est situé devant la propriété BATTUT-COMBRONDE et qu'il leur sert de dépendances.

Plan déclassement partie domaine public





Plan propriété BATTUT-COMBRONDE



Parcelles C 1282 – 1281 188 -191 - 1933 – 189 – 1935 – 212 – 213 - 214 (zone jaune sur le plan)

Liste des propriétaires riverains

Références cadastrales	Propriétaires
C 215	Madame Monsieur MUNIER Guy 23 Rue du Jeu de Paume – 63270 VIC LE COMTE
C 1525	Madame Monsieur MUNIER Guy 23 Rue du Jeu de Paume - 63270 VIC LE COMTE
C 1934	Commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE



Propriété BATTUT-COMBRONDE - Parcelles C 1282 – 1281 - 188 -191 - 1933 – 189 – 1935 – 212 – 213 - 214 (zone jaune sur le plan ci-dessus)

AR PREFECTURE

063-216303933-20161028-20161024-DE
Reçu le 09/12/2016



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Délibération n° 2016-10-24

De la Commune de SAINT REMY SUR DUROLLE

Séance du 28 octobre 2016

Nombre de membres

- en exercice	19
- présents	14
- votants	16
- absents	05
- exclus	00

L'an deux mille seize, le 28 octobre à 19 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Philippe OSSEDAT

Présents : OSSEDAT P. – BARADUC F. – CHONIER F. – LANGLOIS M. – DESIAGE E. – RIMBERT G. – MIGNOT P. – CHERVIN C. – DEVERNOIX MA. – PIRONIN C. – CHOSSIÈRE S. – TARRERIAS D. – GILLET M. – BOST S.

Excusés://

Procurations : BRIAIRE E. (DESIAGE E.) - ROUX F. (BOST S.)

Date de convocation
19 octobre 2016

Absents : BRIAIRE E. – BOULAY H. – BUISSON E. – CELEN H. – ROUX F.

Monsieur BOST Sébastien a été nommé secrétaire

OBJET : ENQUETE PUBLIQUE PREALABLE A L'ALIENATION D'UNE VOIE COMMUNALE – Village de BARNERIAS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi par Monsieur Olivier BATTUT et Mademoiselle COMBRONDE Marie-Line domiciliés au lieu-dit « Barnérias » à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE d'une demande pour acquérir une partie du domaine public sise devant leur propriété au lieu-dit « Barnérias » commune de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE.

VU le code de la voirie routière et notamment l'article L141-3

CONSIDERANT que le bien communal sis au lieu-dit « Barnérias » était à usage de voie communale donnant accès à leur propriété,

CONSIDERANT que ce bien n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct public dans la mesure où il donne accès directement à leur propriété,

CONSIDERANT que les délibérations concernant le déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

AR PREFECTURE

063-216303933-20161028-20161024-DE
Reçu le 09/12/2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

DECIDE de lancer l'enquête préalable au déclassement du bien sis lieu-dit « Barnérias » du domaine public communal.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

ADOpte à l'unanimité

Extrait certifié conforme

SAINT-REMY-SUR-DUROLLE, le 28 octobre 2016

Monsieur le MAIRE
Philippe OSSEDAT



[Handwritten signature]

Affiché à la Mairie de SAINT REMY SUR DUROLLE le 03 décembre 2016

Transmis à la Sous-Préfecture de THIERS le 03 décembre 2016

Acte certifié exécutoire, à SAINT REMY SUR DUROLLE le 03 décembre 2016

Monsieur le MAIRE :
Philippe OSSEDAT



[Handwritten signature]

AR PREFECTURE

063-216303933-20171002-2017136-AI
Reçu le 10/10/2017

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

- **ARRETE N° 2017-136** -

**AVIS D'ENQUETE
PUBLIQUE en vue du
Déclassement d'une partie
de voie communale au
Lieu-dit « Barnérias »
et désignation d'un
commissaire-enquêteur
Monsieur Claude DEVES**

Le Maire de la **commune** de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE,

Vu le Code général des **collectivités** territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses **articles** L 141-3 et R 141-4 à R 141-10

Vu le Code des relations entre le public et l'**administration** et notamment ses **articles** R 134-3 et suivants ;

Considérant le projet de **déclassement** d'une partie de voie communale au lieu-dit « Barnérias » **commune** de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE, pour l'intégrer dans le domaine privé de la **commune** en vue de son **aliénation**.

ARRETE

Article 1er : Une enquête **publique** relative au projet de **déclassement** d'une partie de la voie communale sise au lieu-dit « Barnérias » pour l'intégrer dans le domaine privé de la **commune** en vue de son **aliénation** aura lieu sur le territoire de la **commune** de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE du **lundi 23 octobre 2017** au **lundi 06 novembre 2017** inclus.

Article 2 : **Monsieur Claude DEVES** est désigné comme **Commissaire-enquêteur**.

Article 3 : Les **pièces** du dossier ainsi que le registre d'enquête **seront déposés** en mairie de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE pendant toute la durée de l'**enquête** aux **jours et heures habituels d'ouverture** :

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi de **8 heures 30 à 12 heures** et de **13 heures 30 à 17 heures 30**

Mardi de **8 heures 30 à 12 heures**

afin que le public **puisse** en prendre **connaissance** et consigner éventuellement ses **observations** sur le **registre** d'enquête, ou les **adresser** à **Monsieur le Commissaire-enquêteur** qui les **annexera** au **registre**.

Le **dossier** est consultable sur le **site internet** : www.saintremysurdurolle.fr et les observations **peuvent également** être formulées, à l'**attention de** **Monsieur le Commissaire Enquêteur** par mail : mairie-saint-remy-sur-durolle@wanadoo.fr

AR PREFECTURE

063-216303933-20171002-2017136-AI
Reçu le 10/10/2017

Article 4 : Le Commissaire-enquêteur recevra en personne, en mairie de SAINT-REMY-SUR-DUROLLE les observations du public,

Le lundi 23 octobre 2017 de 14 heures à 17 heures

Le lundi 06 novembre 2017 de 14 heures à 17 heures

Article 5 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans le délai de un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de SAINT REMY SUR DUROLLE avec ses conclusions.

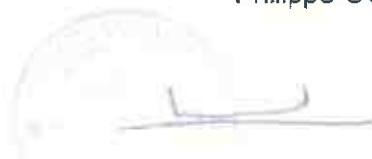
Article 6 : Le Conseil municipal délibérera. Sa délibération et le dossier d'enquête seront adressés par le Maire à la Sous-Préfecture de THIERS. Si le Conseil municipal passait outre, le cas échéant, aux observations présentées ou aux conclusions défavorables du Commissaire-enquêteur, sa délibération devrait être motivée.

Article 7 : Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie au plus tard huit jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Sous-Préfecture de THIERS et à Monsieur le Commissaire-enquêteur.

Fait à SAINT-REMY-SUR-DUROLLE, le 02 octobre 2017

Monsieur le MAIRE :
Philippe OSSEDAT



FUNÉRIES FUNÉRAIRES SULLIAT
 Funerarium de Brassac. Tél. 04.73.54.38.17
 24 tv24 et 7 i7 - Rue du Souvenir parking civique Bas
 Broude - Tél. 04.71.74.97.73 - Port. 06.76.36.44.71

● **ROC-ECLERC**
 Funerarium - Marbrerie
 Funerarium - Issoire - tél. 04.73.55.06.32
 Funerarium - Cabazat - tél. 04.73.14.16.14
 Clermont-Ferrand - tél. 04.73.27.25.00

● **POMPES FUNÉRAIRES DES COMBAILLES**
 Pompes Funéraires - Marbrerie
 Transfert en chambres funéraires
 Saint-Genès-d'Auvergne - tél. 04.73.85.45.45

● **POMPES FUNÉRAIRES DARRIGNON**
 Entreprise familiale fondée en 1860
 Funerarium de Beaumont - tél. 04.73.26.94.54
 Funerarium de Crouel - tél. 04.73.99.11.11
 Funerarium de Cournon - tél. 04.73.60.60.60
 Funerarium de Lazoux - tél. 04.73.73.08.08
 Funerarium de Thiers - tél. 04.73.51.33.33
 Aubière - tél. 04.73.27.24.77
 Pont-du-Château - tél. 04.73.85.40.06

Pour paraître dans cette rubrique publicitaire, téléphonez
 au 0825 31 10 10

entrée dans la paix de Dieu le 6 octobre 2017,
 à l'âge de 85 ans, dans la 58^e année de sa
 profession religieuse.
 Ses obsèques auront lieu le **lundi 9 octobre**
2017, à 14 h 30, en la chapelle de la commu-
 nauté.
 « *Quiconque croit en moi ne mourra jamais* »
 Jean 11,26.
 PF Condemine-Jury.
 609576

Le dossier est consultable également sur le site internet
www.saintremysurdurolle.fr et les observations peuvent également être
 formulées, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur par e-mail
mairie.saint-remy-sur-durolle@wanadoo.fr

Cet avis est affiché en mairie et au lieu-dit « l'iboy »

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la
 disposition du public dès qu'ils seront traduits en français.

Philippe OSSEDAI,
 maire de Saint-Rémy-sur-Durolle
 334826

Vous voulez RECRUTER ?
 Contactez le service emploi
0826 09 00 26 *
 * 0,18 € TTC la minute

Centre France Publicité
centre-emploi.fr

COMMISSION DE SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
 DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE
 AU LIEU-DIT « BANNIERES »

Par arrêté municipal en date du 2 octobre 2017, le maire de la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle a autorisé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de voie communale au lieu-dit « Bannieres » pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune en vue de son affectation.

A cet effet, M. Claude DEVES, professeur émérite de droit public, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, pendant quinze (15) jours, du lundi 23 octobre 2017 au lundi 6 novembre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30
 - mardi, de 8 h 30 à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie les

- lundi 23 octobre 2017, de 14 heures à 17 heures
 - lundi 5 novembre 2017, de 14 heures à 17 heures

Chacun pourra consulter le dossier et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Saint-Rémy-sur-Durolle, 13, rue de l'Hotel-de-Ville, 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle

Le dossier est consultable sur le site internet www.saintremysurdurolle.fr et les observations peuvent également être formulées, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur par e-mail mairie.saint-remy-sur-durolle@wanadoo.fr

Cet avis est affiché en mairie et au lieu-dit « Bannieres ».

LA MONTAGNE

Président du Conseil d'Administration M. Michel HABOUZIT
 Directeur général M. Alain VEDRINE
 Directeur de la publication

1^{er} commission paritaire 04.20.0.86.45
 Imprimeur NIP 2015 - 150 041 exemplaires
 Imprimé - GLE - 40, rue Monseigneur
 63000 CLERMONT-FERRAND
 tél. 04.73.17.17.77

BVP

OSP

TARIF DES ABONNEMENTS

UN AN	52 numéros : 99 €
DIMANCHE	

Journal imprimé sur du papier entièrement produit en France, directeur de l'édition pour le numéro 19/02/2017 et le 2^e jour d'impression de ce numéro le mardi 19/02/2017. L'impression est assurée par le Centre France Publicité. Les abonnements sont en vigueur à partir du 1^{er} jour de chaque mois.

Pour un
AVIS D'OBSÈQUES
 qui lui ressemble,
 dites-le avec des mots,
 mais aussi
AVEC DES SYMBOLES

Vous pouvez aussi
 personnaliser votre avis avec
**UN CADRE NOIR EBÈNE
 OU UNE PHOTO**

Contactez notre équipe
 par téléphone au
0 825 31 10 10
 ou par mail :
obsèques@centrefrance.com

301542

COMMISSION DE SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
 DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE
 AU LIEU-DIT « BANNIERES »

Par arrêté municipal en date du 2 octobre 2017, le maire de la commune de Saint-Rémy-sur-Durolle a autorisé l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de voie communale au lieu-dit « Bannieres » pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune en vue de son affectation.

A cet effet, M. Claude DEVES, professeur émérite de droit public, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, pendant quinze (15) jours, du lundi 23 octobre 2017 au lundi 6 novembre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

- lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30
 - mardi, de 8 h 30 à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie les

- lundi 23 octobre 2017, de 14 heures à 17 heures
 - lundi 5 novembre 2017, de 14 heures à 17 heures

Chacun pourra consulter le dossier et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Saint-Rémy-sur-Durolle, 13, rue de l'Hotel-de-Ville, 63550 Saint-Rémy-sur-Durolle

Le dossier est consultable sur le site internet www.saintremysurdurolle.fr et les observations peuvent également être formulées, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur par e-mail mairie.saint-remy-sur-durolle@wanadoo.fr

Cet avis est affiché en mairie et au lieu-dit « Bannieres ».

LA MONTAGNE

Président du Conseil d'Administration M. Michel HABOUZIT
 Directeur général M. Alain VEDRINE
 Directeur de la publication

1^{er} commission paritaire 04.20.0.86.45
 Imprimeur NIP 2015 - 150 041 exemplaires
 Imprimé - GLE - 40, rue Monseigneur
 63000 CLERMONT-FERRAND
 tél. 04.73.17.17.77

BVP

OSP

TARIF DES ABONNEMENTS

UN AN	52 numéros : 99 €
DIMANCHE	

Journal imprimé sur du papier entièrement produit en France, directeur de l'édition pour le numéro 19/02/2017 et le 2^e jour d'impression de ce numéro le mardi 19/02/2017. L'impression est assurée par le Centre France Publicité. Les abonnements sont en vigueur à partir du 1^{er} jour de chaque mois.



ANNONCES OFFICIELLES

Retrouvez nos annonces et notre information de dématérialisation

www.centredotfrance.com

Membre du réseau

Francemarchés.com

Le plus grand marché public de France

0 826 09 01 02

www.centredotfrance.com

VIE DES SOCIÉTÉS

SARL COSPA

Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 €
Siège social : La Tour d'Avessyrie (63620), Les Limoux, Puy-de-France
RCS Clermont-Ferrand 799.730.957

MODIFICATION D'OBJET SOCIAL

L'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2017 de la société, a délibéré sur l'objet social les activités suivantes : objet de la société : location rétro-vente, 63200 NANTY
RCS Clermont-Ferrand 799.106.232

AVIS

L'assemblée générale extraordinaire a décidé, en date du 29 septembre 2017, de reprendre la résolution présentée en application des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce.

VITRAGE DU CENTRE

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 €
Siège social : avenue Porfou
Part liquidateur Clermont-Ferrand, 63360 Clerat
RCS Clermont-Ferrand 833.052.347

AVIS DE NON-DISSOLUTION

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2017, les associés, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L. 223-42 du Code de Commerce, ont décidé de ne pas prononcer la

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

COMMUNE DE SAINT-REMY-SUR-DURVILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE
AU LIEU-DIT « TRAY »

Par arrêté municipal n° 2016-137 en date du 7 octobre 2017, le maire de la commune de Saint-Rémy-sur-Durville a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de voie communale au lieu-dit « Tray » pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune en vue de son affectation.

A cet effet, M. Claude BÉVES, professeur émérite de droit public, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, pendant quinze (15) jours, du lundi 23 octobre 2017 au lundi 6 novembre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ;
mardi, de 8 h 30 à 12 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie et :

lundi 23 octobre 2017, de 14 heures à 17 heures ;
lundi 6 novembre 2017, de 14 heures à 17 heures.

Chacun pourra y accéder sans frais au dossier et, éventuellement, consulter les observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Saint-Rémy-sur-Durville, 13, rue de l'Église-de-Vie, 63550 Saint-Rémy-sur-Durville.

COMMUNE DE SAINT-REMY-SUR-DURVILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLASSEMENT D'UNE PARTIE DE VOIE COMMUNALE
AU LIEU-DIT « BARRIÈRES »

Par arrêté municipal n° 2017-56 en date du 2 octobre 2017, le maire de la commune de Saint-Rémy-sur-Durville a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au déclassement d'une partie de voie communale au lieu-dit « Barrières » pour l'intégrer dans le domaine privé de la commune en vue de son affectation.

A cet effet, M. Claude BÉVES, professeur émérite de droit public, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie, pendant quinze (15) jours, du lundi 23 octobre 2017 au lundi 6 novembre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 h 30 ;

lundi 23 octobre 2017, de 14 heures à 17 heures ;
lundi 6 novembre 2017, de 14 heures à 17 heures.

Chacun pourra consulter le dossier et, éventuellement, consulter les observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : mairie de Saint-Rémy-sur-Durville, 13, rue de l'Église-de-Vie, 63550 Saint-Rémy-sur-Durville.

Le dossier est consultable sur le site internet : www.saintremysurdurville.fr et les observations peuvent également être formulées, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur par e-mail : mairie-saintremy-sur-durville@wanadoo.fr

Cet avis est affiché en mairie et au lieu-dit « Barrières »

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis au maire.

Philippe DESBATS
Maire de Saint-Rémy-sur-Durville

PETITES ANNONCES

Retrouvez nos annonces sur
www.centredotfrance.com
www.centrefranchise.com
www.centremarchés.com

Votre petite annonce par téléphone au

0 825 818 818

poste fixe : 230289

AGENCES



X MARIE, 40 a., stressée par son nouveau travail, et nouvelle ici, ch. 1 M, pour décompresser, trouver l'amour.
E M 1, t é l. -
0895.68.10.16, 0.80



X CAROLE, 55 a., suite div, ré-cent, ch. H, pr contact sympo, besoin d'affection et de chaleur humaine. E.M. tél. 0895.69.13.06, 0.80 € / mn + px appel, RC 4 2 4 8 1 8 6 1 5, 336670

X JOÏ SEX tes ses s m s
CLAIRE
10,50 € /
4332509

X JULIE est
ch. un H compléxité.
0895.1
(0,80
RC 433

en cours, de
09.66.91.60

3D CeI
Président

Direct

Comm
10

AGI